

Lancement de la feuille de route de la coalition pour les droits et la protection de l'enfance à l'ère de l'intelligence artificielle.

22.9.2026 - | Présidence de la République française

La France, l'Espagne, le Kenya et l'Australie, en tant que coprésidents, ont présenté une feuille de route soutenue par 26 États et huit entités des Nations unies.

New York, le 22 septembre 2026

Dans le cadre de la Semaine de haut niveau de la 81^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Coalition pour les droits et la protection de l'enfance à l'ère de l'IA a présenté aujourd'hui son plan d'action pour la période 2026-2027, lors d'un événement de haut niveau réunissant des chefs d'État et de gouvernement, des organismes des Nations Unies, la société civile et des partenaires du secteur privé.

Lancée le 7 juillet 2026 par la France, l'Espagne et le Kenya lors du premier dialogue mondial des Nations unies sur la gouvernance de l'IA, la coalition a ensuite été rejointe par l'Australie. Elle regroupe désormais 23 États et huit entités du système des Nations unies : l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'UNESCO, l'UNICEF, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les questions technologiques (ODET), le Département de la communication mondiale des Nations unies, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la lutte contre la violence à l'égard des enfants (SRSG-VAC) et le Comité des droits de l'enfant.

Cette coalition réunit des organisations de la société civile, des entreprises technologiques, des éducateurs, des chercheurs et des experts en matière de droits et de sécurité de l'enfance, tous unis par une conviction commune : chaque enfant doit pouvoir bénéficier de l'intelligence artificielle dans des conditions qui protègent sa sécurité, ses droits et son développement. Ce travail s'appuie notamment sur les engagements pris dans le cadre de l'Appel d'Évian du G7 pour un espace numérique plus sûr pour les mineurs, et s'inspire des approches nationales émergentes en matière de responsabilité des plateformes, notamment le cadre australien de « devoir de diligence », comme références pour une approche cohérente et fondée sur la science en matière de sécurité des enfants dans l'environnement numérique et de l'IA.

Les systèmes d'intelligence artificielle qui prétendent apporter des avantages aux enfants devraient, à terme, être soumis à des procédures d'autorisation préalable avant de parvenir sur le marché. Le but précis des travaux lancés aujourd'hui est de développer les bases de données et les méthodes d'évaluation partagées qui rendent cela possible. Dans l'intervalle, la coalition appelle à une action rapide et volontaire, notamment par le biais d'un accès ouvert aux modèles et aux données des développeurs d'IA pour les chercheurs indépendants, ainsi qu'à des engagements de la part des entreprises.

La coalition poursuivra son action autour de trois axes : maintenir un niveau d'ambition politique élevé grâce à un calendrier d'étapes internationales jusqu'en 2027 ; concrétiser des résultats tangibles, en parallèle du travail de groupes de travail thématiques, notamment sur la sécurité et la confidentialité dès la conception, les indicateurs de référence et la responsabilisation, la lutte contre les contenus pédopornographiques générés par l'IA et les deepfakes, et l'éducation à l'IA ; et

renforcer l'action du système des Nations unies grâce à une base de données opérationnelle commune recensant les initiatives et les données probantes.

Afin de soutenir ces objectifs, la Coalition poursuivra son travail sur un réseau mondial de centres de recherche issus des secteurs public, académique et privé, et invitera les entreprises, les fondations et d'autres partenaires à financer des recherches indépendantes sur l'impact de l'IA sur les enfants, et à rendre leurs modèles accessibles pour une évaluation indépendante. La Coalition prévoit de présenter ses premiers engagements volontaires dans le cadre de cette initiative lors du Forum de Paris pour la paix, les 10 et 11 novembre 2026.

France - Le Président Emmanuel Macron : « Protéger les enfants en ligne est une priorité de santé publique majeure, une réalité prouvée et documentée par des scientifiques du monde entier. C'est pourquoi la France en a fait une priorité, notamment en interdisant l'utilisation des réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 15 ans. Nous défendons et partageons cette priorité avec le même niveau d'engagement en ce qui concerne l'intelligence artificielle. Nous ne devons pas répéter les erreurs du passé et attendre vingt ans pour constater l'impact des chatbots sur les mineurs. Nous devons agir maintenant. Ensemble avec la Coalition pour les droits et la protection de l'enfance à l'ère de l'IA, nous envoyons un message clair : l'IA ne doit pas être mise à la disposition des enfants sans avoir été préalablement testée, évaluée et, par conséquent, autorisée. Cet effort doit impliquer toutes les parties prenantes : nous nous retrouverons en novembre au Forum de Paris pour la prochaine étape. »

Espagne - Le Premier ministre Pedro Sánchez : « Il est possible de restaurer l'espoir quant à l'avenir de la technologie. Mais cela exige des limites claires, une responsabilisation et une coopération : l'intelligence artificielle doit servir l'humanité, et non l'inverse. »

Kenya - Le Président William Ruto : « Les enfants perçoivent la technologie différemment selon les régions du monde. Pour de nombreux enfants africains, l'accès à la technologie est synonyme d'accès à l'éducation, au savoir, aux soins de santé et à de nouvelles opportunités. Notre réaction ne peut pas être de leur refuser cet accès. Nous devons élargir cet accès tout en rendant la technologie plus sûre dès sa conception, afin que chaque enfant puisse apprendre, créer et participer tout en étant protégé contre tout danger »

Australie - Le Premier ministre Anthony Albanese : « Pour assurer la sécurité des enfants, nous devons unir nos forces et mettre à profit notre pouvoir et notre capacité d'action pour façonner l'avenir du numérique. Je suis très fier du travail accompli par l'Australie, sous l'impulsion des parents, pour interdire les réseaux sociaux aux moins de 16 ans et offrir ainsi aux enfants un précieux répit. L'Australie poursuit sur cette lancée, notamment avec de nouveaux projets de loi - « My Feed, My Way » - visant à redonner aux Australiens le choix face aux algorithmes. À mesure que les capacités de l'IA progressent, les risques s'accroissent également, tout comme la nécessité de collaborer au-delà des frontières pour façonner l'IA, plutôt que de la laisser nous façonner. Aucun pays ne peut gérer ces risques seul, nous devons travailler ensemble. »

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2026/09/22/lancement-de-la-feuille-de-route-de-la-coalition-pour-les-droits-et-la-protection-de-lenfance-a-ler-ere-de-lintelligence-artificielle>